

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE

Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste

Généralités :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste (ci-après « le Prestataire ») et le CLIENT (personne physique ou morale, professionnel ou particulier).

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du CLIENT aux présentes CGV, sans réserve.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute prestation portant sur des contenus choquants, violents, discriminatoires ou contraires à l'ordre public.

Prestations et services :

Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste réalise des prestations de :

- Captation vidéo (films institutionnels, reportages, publicités, clips, spectacles, etc.)
- Photographie
- Écriture de scénarios
- Post-production (montage, étalonnage, habillage sonore et visuel).

Engagement :

Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste accepte la commande dès réception du devis portant la mention « Bon pour accord », la date et la signature du CLIENT, accompagné de l'acompte si demandé. Le CLIENT est alors lié à Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste mais dispose cependant du délai de rétractation légal. Il dispose également à tout moment d'un droit d'accès et de rectification de ces données. Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste s'engage à exécuter la prestation selon les indications du CLIENT, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (météo, santé, accident, etc....). Si Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste ne pouvait réaliser sa prestation, l'acompte serait intégralement rendu au CLIENT et aucune pénalité ne pourrait être réclamée par le CLIENT.

Les deux parties s'engagent à respecter les prestations indiquées sur le devis préalablement signé. Toute demande supplémentaire du CLIENT avant, pendant ou après le shooting devra figurer sur un nouveau devis.

Prix :

En contrepartie de la prestation commandée, Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste percevra le prix mentionné sur le devis ou facture.

Pour une prestation de réalisation de film, tournage vidéo et/ou séances photos, les échéances sont les suivantes :

- A la signature du devis : 30%
- A réception de la facture et dans un délai de 7 jours : le solde

En cas de force majeure (tempête, incendie, grève, accident...) entraînant l'impossibilité d'achever la production du film, les sommes déjà versées à Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste ne seront pas remboursées.

Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste n'est pas assujetti à la T.V.A, les prix sont donc donnés en TTC.

Modalités de paiement :

Le paiement des produits commandés s'effectue par virement bancaire uniquement.

Tout paiement du CLIENT **ne doit pas excéder 7 jours** après la réception de la facture de la part de Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste.

Certains professionnels bénéficiant de délais de paiement particuliers doivent impérativement en informer le Prestataire avant la commande. Les paiements ne pourront toutefois excéder un délai de 60 jours maximum après émission de facture.

Aucun escompte pour paiement anticipé.

Temps de présence et de tournage

Le temps de tournage facturé inclut l'ensemble du temps de présence sur le lieu de la prestation, à savoir :

- Le temps d'installation et de réglage du matériel,
- Le temps de tournage effectif,
- Ainsi que le temps de démontage et de rangement du matériel.

La facturation s'applique donc à la durée totale entre l'arrivée de Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste sur le lieu de la prestation et son départ définitif.

Prestations supplémentaires :

Toute demande supplémentaire effectuée par le CLIENT durant la prestation, incluant, sans s'y limiter, des heures de présence additionnelles, des heures de tournages supplémentaires, des prises de vue additionnelles, ou toute autre demande hors du cadre initialement convenu, fera l'objet d'une facturation complémentaire. Ces prestations supplémentaires seront ajoutées à la facture finale au taux horaire de 80€/heure de travail supplémentaire.

Les dépassements de coûts entraînés par une modification du projet ou du calendrier initial demandée par le commanditaire, seront à la charge de celui-ci.

Modifications et corrections

Le prix de la prestation inclut un premier aller-retour de corrections mineures sur les livrables (exemples : changement de logo, remplacement de plans isolés, correction de texte ou d'éléments graphiques).

Tout aller-retour supplémentaire de modifications non prévu initialement fera l'objet d'une facturation additionnelle au tarif horaire de 80 € de l'heure de travail supplémentaire.

Le délai de traitement de ces modifications sera communiqué au Client en fonction de leur nature et complexité.

Transports, déplacements, hébergements et repas du réalisateur et/ou de l'équipe :

Le CLIENT se doit de respecter les conditions de transports, de déplacement d'hébergement et des repas qui ont été préalablement acceptées par les deux parties.

Pour respecter des conditions de travail appropriées au projet, Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste exige les conditions suivantes pour chacun de ses tournages.

Pour les transports et déplacements :

- Dans le cas du train des billets 1ère classe afin d'assurer la sécurité du matériel et la présence de prises électriques pour travailler.
- Dans le cas d'un avion aucune exigence de classe en ce qui concerne les vols en Europe ou inférieurs à une durée de 6h.
- Pour les vols supérieurs à 6h la classe premium ou business sera demandée.
- Dans le cas de la voiture, chaque kilomètre est facturé 0,60 euros, hors coût éventuel de péage qui sera en supplément.

Hébergement & repas :

- Hébergement en hôtel de catégorie 3 étoiles minimum.
- 2 repas équilibrés par jour (excluant les fast-foods), pris en charge par le CLIENT.

Chaque partie se doit de respecter ses engagements afin d'obtenir les meilleures conditions de travail pour l'un et pour l'autre.

Dans le cas où le CLIENT ne respecte pas ses engagements (comme par exemple un train réservé en seconde classe alors qu'il était convenu d'une première classe) le réalisateur se réserve le droit de ne pas assurer la prestation et de facturer 50% du montant du devis préalablement signé.

Défaut de paiement et pénalités de retard de paiement par le CLIENT :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des Prestations livrées au jour de la réception, toute somme non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit une pénalité de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours (Loi 2008-776 du 04 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante euros (40€) pour frais de recouvrement (Décret 2012-1115 du 02 octobre 2012) sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises ou de la prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Dans le cas où Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste devrait faire appel à un tiers pour récupérer une créance, des frais de recouvrement seront imputés au mauvais payeur. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée (La clause pénale prévoit des frais de l'ordre de quinze pourcent (15%) du montant TTC de la créance, avec un minimum forfaitaire de trois cents euros (300€) par créance).

Le non-paiement entraîne l'impossibilité d'utiliser la ou les image(s) concernée(s).

Livraison et délai :

L'envoi des fichiers via WeTransfer, Google Drive ou galerie en ligne ne sera effectué qu'une seule fois. Il est de la responsabilité du CLIENT de conserver le lien et de télécharger les fichiers dans les délais impartis mentionnés dans le devis. Toute demande d'envoi supplémentaire sera facturée 10€/envoi.

Les livraisons de DVD et/ou Disque dur sont faites aux risques et périls du CLIENT. La livraison aura lieu à l'adresse postale indiquée par le CLIENT. Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du/des exemplaire(s) du vidéogramme dès lors qu'ils ont quitté ses lieux. Toute contestation doit être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois (3) jours à compter de la livraison. Toutefois, Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste conserve une copie de chacune de ses réalisations pendant 30 jours, permettant en cas de perte ou dégradations lors de la livraison du colis de réaliser une copie.

Les délais sont indiqués de bonne foi et à titre indicatif. Les dépassements de délai ne peuvent pas faire l'objet de dommages et intérêts, de retenues ni d'annulation des commandes en cours.

Droit à l'image :

Le CLIENT s'engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu'ils seront filmés sans qu'ils ne demandent de droit à l'image. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitent absolument pas être filmées, le CLIENT s'engage à en informer au plus vite Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste.

Il est toutefois préférable que le CLIENT s'occupe de leur faire signer une autorisation afin que leur image puisse être utilisée dans le cadre du film et de sa diffusion sur tous supports. Pour les mineurs, l'autorisation doit être signée par les parents ou le représentant légal.

Le CLIENT se doit de respecter l'utilisation initiale pour lesquelles les images et/ou le montage étaient destinés. Si pour n'importe quelle raison les images et/ou montages devaient être utilisés pour une autre destination (exemple TV alors qu'ils étaient initialement prévus que pour le web) le CLIENT se doit de prévenir Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste pour lui demander son accord et de rédiger un nouveau contrat et/ou devis pour cette prestation et de discuter ensemble de l'éventuelle répartition des droits si applicable (droit TV par exemple).

Transfert des risques :

Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste se réserve la propriété du projet ou autres produits originaux désignés sur ses documents commerciaux jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Toutefois les risques sont transférés au CLIENT dès la livraison des produits ou l'achèvement d'une prestation de service.

Propriété intellectuelle :

L'ensemble des photographies, vidéos, films et réalisations produits par Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste constitue des œuvres originales protégées par la législation française et internationale sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur (notamment la loi n°92-597 du 1er juillet 1992).

Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste reste, sauf convention écrite contraire, le seul et unique titulaire des droits patrimoniaux et moraux attachés à ses œuvres.

Cession de droits d'utilisation :

L'acquisition d'un fichier numérique ou physique (tirage papier, vidéo, etc.) par le CLIENT n'entraîne en aucun cas un transfert de propriété intellectuelle au profit de ce dernier.

La cession consentie porte uniquement sur le droit d'usage des images, dans les conditions expressément définies à la commande (type d'utilisation, support, format, durée, territoire, nombre d'exemplaires, etc.).

Par défaut, les droits cédés sont non-exclusifs, non-transférables et non cessibles à des tiers. Toute diffusion, publication ou reproduction en dehors de l'usage initialement prévu devra faire l'objet d'une nouvelle cession de droits négociée entre les parties.

La cession des droits n'est acquise qu'après le paiement complet des sommes dues.

Interdiction de modification :

Il est strictement interdit de modifier, retoucher, recadrer, coloriser, déformer, altérer ou transformer de quelque manière que ce soit les photographies ou vidéos sans l'accord écrit préalable de Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste.

Cette interdiction couvre notamment (sans que cette liste soit limitative) :

- Les filtres (applications, réseaux sociaux, logiciels),
- Les recadrages,

- Les ajouts de textes, logos, stickers ou animations,
- Les modifications de colorimétrie, luminosité, contraste ou tout autre réglage d'image,
- Le détournage ou l'incrustation dans un autre visuel.

Tout manquement donnera lieu à des poursuites et à une facturation de dommages-intérêts.

Fraude, contrefaçon et sanctions :

Toute utilisation non autorisée, reproduction, diffusion, ou cession à un tiers sans accord préalable donnera lieu à :

- Une facturation immédiate d'une indemnité forfaitaire équivalente à 5 fois le montant initial des droits d'utilisation,
- Et, le cas échéant, à des poursuites civiles et pénales pour contrefaçon (articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

Conservation des originaux :

Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste conserve une copie numérique des fichiers originaux pendant un délai minimum de 1 an après la réalisation de la prestation, afin de pouvoir justifier de la paternité des œuvres.

Utilisation des images par le photographe :

Sauf refus exprès de la part du CLIENT (voir ci-dessous), Nathan ARDILLON se réserve le droit d'utiliser les images et vidéos réalisées dans le cadre de la prestation pour sa promotion personnelle et professionnelle, notamment :

- Sur son site internet : www.nathanardillon.myportfolio.com,
- Sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, etc.),
- Sur des supports de communication, expositions, books, ou plateformes vidéo.

Le CLIENT conserve la possibilité de refuser cette utilisation en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception motivant son refus. Un arrangement pourra alors être trouvé entre les parties concernant une éventuelle compensation pour perte de visibilité.

Crédits :

Sauf accord contraire, Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste se réserve le droit d'apposer sur chaque réalisation :

- Au début : « Une réalisation de Nathan ARDILLON »,
- À la fin : « Produit par Nathan ARDILLON ».

Si le CLIENT souhaite l'anonymisation complète de la réalisation (suppression de toute mention), il devra proposer une compensation financière à convenir d'un commun accord.

Responsabilités et réclamations :

En cas de perte ou détérioration des supports fournis par le CLIENT, l'indemnisation est limitée au prix des supports vierges.

Le CLIENT garantit au Prestataire qu'il détient tous les droits nécessaires sur les éléments remis (musique, visuels, logos, etc.) et dégage le Prestataire de toute responsabilité en cas de litige de propriété intellectuelle.

Toute réclamation se fera par courrier recommandé avec accusé de réception dans les sept jours calendaires.

Délai de rétractation :

Conformément à la loi, le CLIENT particulier dispose d'un délai de 14 jour calendaire après la signature du devis pour annuler sa commande.

La demande d'annulation devra être notifiée par lettre recommandée avec AR.

Le remboursement sera effectué sous 30 jours maximum, déduction faite des frais de port éventuels.

Litiges et juridiction compétente :

En cas de litige, les parties s'efforceront de privilégier un règlement amiable.

À défaut, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents, sauf clause d'arbitrage convenue entre les parties.

Contact :

Nathan ARDILLON – Photographe & Vidéaste

Email : nathan.ardillon.photo@gmail.com

Site : www.nathanardillon.myportfolio.com

Acceptation des Conditions Générales de Vente

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, les accepte sans réserve et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à _____, le _____

Signature du CLIENT précédée de la mention "**Lu et approuvé, bon pour accord**" :